

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 MARS 2012

1) Dissolution du syndicat intercommunal du CES de Metz Magny

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu en date du 27 février 2012 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine.

Il informe l'assemblée que dans le cadre de la réforme territoriale et de la rationalisation des services, la suppression du syndicat intercommunal de création et fonctionnement du CES de Metz Magny a été proposée. Monsieur le Préfet sollicite ainsi l'avis de l'ensemble des communes concernées.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le conseil municipal accepte la dissolution du syndicat à effet au 1^{er} janvier 2013.

2) Etablissement d'une convention de voirie

Dans le cadre du réaménagement de l'entrée du village de Mécleuves et au vu des travaux de voirie nécessaires sur la route départementale RD70, il convient de passer une convention de voirie avec le Conseil Général de la Moselle.

A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de voirie en question.

3) Approbation du compte administratif 2011 : budget assainissement

Le conseil municipal, le Maire ayant quitté la salle des délibérations, déclare que le compte administratif 2011 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité des voix, ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

- Excédent de fonctionnement : 201.265,10 €
- Déficit à l'investissement : 39.416 €
- Restes à Réaliser en dépenses d'investissement : 95.000 euros

Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'affecter les résultats de la manière suivante :

- En fonctionnement, report à nouveau **002 : 66.849,10 € en recettes**
- A l'investissement, au compte **1068 : 134.416 € en recettes**
- Pour mémoire, à l'investissement, **001 : 39.416 € en dépenses**

4) Montant du tarif de la redevance d'assainissement

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix, décide de maintenir le taux de la redevance assainissement à 0,85 € H.T. du m3.

5) Approbation du budget primitif 2012 : budget assainissement

Après examen du budget primitif, section principale, et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article pour chaque opération en section d'investissement, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité des voix.

6) Approbation du compte administratif 2011

Le conseil municipal, le Maire ayant quitté la salle des délibérations, déclare que le compte administratif 2011 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'adopte à l'unanimité des voix ainsi que le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

D'autre part, il ressort un excédent de fonctionnement de 349.484,47 euros et un excédent d'investissement de 81.010,43 euros corrigé par les restes à réaliser dégageant un déficit de 266.205,84 euros; ce qui fait un déficit total d'investissement de 185.195,41 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- au compte **1068** affectation à l'investissement : **185.195,41 euros**
- au compte **002** report à nouveau : **164.289,06 euros**
- au compte **001**, report d'investissement : **81.010,43 euros**

7) Vote du taux des trois taxes

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des voix de maintenir l'ensemble des taux, à savoir :

- * Taxe d'habitation : 8,80 %
- * Taxe Foncière sur le bâti : 9,65 %
- * Taxe Foncière sur le non bâti : 36,75 %

8) Approbation du budget primitif 2012 : budget principal

Après examen du budget primitif, section principale, et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article pour chaque opération en section d'investissement, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité des voix.

9) Passage de facture à l'investissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'achat d'une bétonnière pour un montant de 246 euros. Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de passer cet achat à l'investissement.

10) Frais de stationnement lors de formation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le personnel communal participe régulièrement à des journées de formation, réunions et préparation au concours. Lors de ces déplacements, ils sont dans l'obligation d'avoir recours à des stationnements payants, pour lesquels ils sollicitent la participation de la commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix le remboursement de ces frais pour tous déplacements professionnels.

11) Examen de devis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ du locataire de la maison sis au 31 rue de la croix du mont, des travaux de réfection sont nécessaire avant la relocation, et notamment le remplacement des fenêtres.

Après examen et délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix le devis présenté par FMB pour un montant de 4.500 euros TTC